



2024

L'État en Auvergne-Rhône-Alpes

Actions régionales

L'État en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est
51,1 milliards d'euros¹, dont :

- › salaires et pensions : **17,3 milliards d'euros**
- › dotations aux collectivités territoriales : **5,6 milliards d'euros**
- › avances de fiscalité versées aux collectivités locales : **14,4 milliards d'euros**
- › dégrèvements et remboursements au titre de la fiscalité : **9,6 milliards d'euros²**

Cela représente environ 7 % des dépenses du budget de l'État.

■ DRFiP

¹ En 2023

² Les 4,2 milliards restants correspondent aux plus petits postes de dépenses

Fabienne BUCCIO

Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Préfète de la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

Préfète du Rhône



En 2024, les services de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes ont poursuivi leur mission avec détermination et l'État a maintenu ses engagements financiers, dans un contexte électoral national inédit et facteur d'incertitude.

Le souci de l'intérêt général, la préoccupation du « dernier kilomètre » dans la mise en œuvre des politiques, pour aller vers le citoyen et répondre à ses besoins, nous guident chaque jour.

Les enveloppes financières prévues ont été mobilisées tout au long de l'année dans plusieurs domaines clés : en matière de développement local et d'accompagnement des collectivités, en faveur de la formation des publics qui en ont le plus besoin pour l'accès à l'emploi, dans la santé avec des financements pour améliorer l'accès aux soins par une offre de proximité...

L'environnement et la transition énergétique ont également bénéficié d'une attention particulière. Des fonds importants ont été alloués pour encourager les projets de développement durable et réduire notre empreinte carbone.

Parallèlement, l'État a soutenu les entreprises locales, favorisant l'innovation et la compétitivité économique.

Je tiens à ce que ce bilan d'activité témoigne de l'engagement constant de l'État à soutenir le développement de notre région. Il illustre notre volonté de maintenir une présence forte auprès des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes, à leur service.

En 2025, malgré un contexte budgétaire contraint, l'État continuera de jouer son rôle à vos côtés.

Sommaire

L'État s'est mobilisé en 2024 pour :

- › Améliorer la vie quotidienne des habitants de la région
- › Accompagner les plus fragiles
- › Être aux côtés de nos entreprises et nos agriculteurs
- › Relever le défi de la transition écologique

AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS DE LA RÉGION

Apporter un soutien financier aux projets de développement local → 295 M€¹



Au travers du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), l'État apporte un soutien financier, en fonctionnement et en investissement, à des projets favorisant le développement local, en particulier ceux inscrits dans les contrats de plan Etat-Régions 2021-2027.

L'État a ainsi mobilisé 17,5 M€ pour financer les projets inscrits dans le CPER² (9,4 M€) et les CPIER³ Massif Central (6,8 M€) et Rhône-Saône (1,3 M€). À titre d'exemple, l'État s'est engagé à hauteur de 3,3 M€ pour la rénovation des thermes de Royat (63), 1,5 M€ pour la galerie nationale de la cité du design à Saint-Etienne (42) ou encore près de 1 M€ pour l'aménagement des berges de l'Allier (03).

L'État a également mobilisé 11,5 M€ pour les espaces France-Services déployés dans la région ainsi que 3,5 M€ pour l'aide à l'ingénierie des « Petites Villes Demain ». La rencontre régionale Action Coeur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD), qui s'est tenue le 15 novembre 2024 à Roanne, a d'ailleurs été un moment fort pour les 200 personnes présentes, en particulier pour les élus et chefs de projets qui ont pu partager leurs réussites et leurs bonnes pratiques.

À ces enveloppes de FNADT s'ajoutent également d'autres dotations et fonds de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, en particulier la dotation de soutien à l'investissement local - DSIL (61 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements - DSID (22 M€) et le Fonds Vert (177 M€), portant ainsi le soutien de l'État aux collectivités à près de 300 M€.

■ **SGAR - Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Conseiller les décideurs publics pour accompagner les projets des collectivités

La prestation de la Mission régionale de conseil aux décideurs publics de la DRFiP vise à répondre à leurs besoins :

- de conseil sur des montages contractuels complexes avec expertise des volets comptable, réglementaire, économique et fiscal du projet,
- d'analyse des risques financiers et fiscaux, au moyen d'un diagnostic financier intégrant les satellites et les partenaires à fort enjeu et de l'expertise organisationnelle et comptable en matière de restructuration de collectivités et d'établissements publics.

En 2024, cette mission a réalisé une grande diversité d'expertises, notamment sur les thématiques financières sur l'ensemble de la région : renouvellements de délégation de service public, transfert de compétence, soutenabilité budgétaire d'équipements énergivores, aide au calcul d'une redevance d'exploitation commerciale du domaine public, analyse financière prospective, soutenabilité budgétaire de l'exploitation d'un domaine skiable, etc.

■ **DRFiP - Direction régionale
des finances publiques**

¹ M€ = millions d'euros ² CPER : Contrat de plan État-Région ³ CPIER : contrat de plan interrégional État-Régions



Assurer la sécurité de chacun → 280 M€ de moyens d'investissements et de fonctionnement au profit des forces de sécurité intérieure.



Le Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) Sud-Est mutualise les ressources de soutien du ministère de l'Intérieur à l'échelon zonal. Il assure la gestion administrative et financière du personnel, des matériels et des locaux des préfectures, de la Police et de la Gendarmerie nationale. Le SGAMI Sud-Est représente 280 M€ de moyens financiers d'investissements et de fonctionnement au profit des forces de sécurité intérieure et 1 milliard de masse salariale pour l'ensemble de ce périmètre.

En termes d'investissement, la direction de l'immobilier a suivi 58 dossiers en 2024, et 25,3 millions d'euros ont été dépensés, tous programmes confondus. À titre d'exemple, ces montants ont permis de finaliser en 2024 les projets suivants :

• Nouveaux locaux du RAID :

L'antenne du RAID 69 a été relocalisée suite à l'augmentation de ses effectifs. Les objectifs environnementaux et de performances énergétiques ont été au cœur de la conception de ces nouveaux locaux.

• Reconstruction de la Section Aérienne de Gendarmerie de la zone Sud-Est :

L'accueil des futurs hélicoptères Airbus « H160 » a nécessité la reconstruction des locaux existants par une structure plus vaste.

• Premier commissariat mobile de la zone Sud-Est - 30 000 € :

Proximité police/population : ce véhicule marque la présence des forces de sécurité intérieure lors de grands événements et facilite l'enregistrement des dépôts de plaintes. Il a été déployé pour la première fois au Stade de Lyon lors du premier match de football de la zone, pendant les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

■ SGAMI - Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur

Développer la pratique sportive → 25M€



Dans la continuité de l'accueil en France des Jeux olympiques et paralympiques 2024, dont la réussite a été totale en termes d'organisation et de fête populaire, les programmes de soutien déployés par le Ministère chargé des sports portent l'objectif d'une nation plus sportive.

Ainsi, 198 613 jeunes de la région ont bénéficié du pass'sport en 2024. Le pass'sport concerne

8 200 clubs en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une aide financière de l'État de près de 10 M€.

Le programme 5 000 terrains de sport « Génération 2024 » a permis la réalisation dans notre région de 252 nouveaux équipements sportifs soutenus par l'État (Agence nationale du sport) à hauteur de 10,2 M€.

Enfin la professionnalisation du mouvement sportif demeure une priorité. Une dotation de 4,8 M€ de l'Agence nationale du sport a permis cette année de financer 553 emplois d'éducateurs sportifs qualifiés au sein des associations sportives dont 256 emplois nouveaux.

■ DRAJES - Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Soutenir la vie associative et l'engagement des jeunes → 72 M€



11 978 volontaires de notre région ont participé en 2023 au service civique. La prise en charge de leur indemnité et le soutien à différentes actions correspond à un soutien de l'État de près de 50 M€.

Ce développement du service civique a été assuré avec une approche très qualitative (qualité des missions proposées – « service civique écologique » ou « service civique solidarité – seniors » par exemple - et de

l'accompagnement des volontaires, non substitution à l'emploi).

Le service national universel (SNU) connaît une réelle dynamique dans notre région où 8 653 volontaires ont été accueillis en 2024 dans 72 séjours de cohésion.

Le budget du SNU dans notre région a été en 2024 de 10,5 M€.

Les crédits du FDVA (fonds de développement de la vie associative) ont permis de financer plus de 3 000 actions associatives (formation des bénévoles, fonctionnement et innovation des associations) pour une dotation régionale de plus de 5,8 M€.

Enfin, 799 postes FONJEP soutiennent dans la durée des emplois qualifiés au sein d'associations de jeunesse et d'éducation populaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant total de 5,7 M€.

■ ***DRAJES - Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports***

Soutenir la restauration des Monuments Historiques → 23 M€



En 2024, l'État a consacré 23 M€ à la restauration des monuments historiques en Auvergne-Rhône-Alpes. Outre la conservation des monuments historiques lui appartenant, plus de 60 % de cette somme a été allouée aux collectivités locales, ce qui représente une mobilisation exceptionnelle de crédits et 23 % aux propriétaires privés, pour 540 opérations.

Les autorisations des travaux, mais également le contrôle scientifique et technique sont sous la responsabilité d'experts fonctionnaires d'État.

Ce soutien scientifique et budgétaire s'inscrit dans une volonté forte d'équité territoriale et d'aménagement qualitatif du cadre de vie.

Ces chiffres illustrent l'ampleur des efforts déployés pour la conservation et la restauration de ces patrimoines à transmettre aux générations futures.

Ainsi, à Clermont-Ferrand, le chantier de la bibliothèque métropolitaine de l'hôtel-Dieu, bâtiment emblématique datant de 1770, a démarré fin 2020 et s'achèvera en 2026. L'opération, dont le coût global est de 84 M€, est financée à près de 30 % par l'État (DRAC + FCTVA).

■ ***DRAC - Direction régionale des affaires culturelles***

Accompagner les initiatives des collectivités territoriales en matière culturelle → 2,5 M€



En 2024, l'État a alloué 2,5 M€ à ses conventions territoriales signées avec près de la moitié des établissements publics de coopération intercommunale de la région pour l'éducation artistique et culturelle ou pour l'appui aux projets culturels de territoire.

Ces conventions permettent de déployer des programmes d'actions sur tous les temps de vie des habitants résidant ou travaillant dans ces territoires, pour tous les âges de la vie.

Ainsi, le premier projet culturel de territoire (PCT) de la région a été signé à Loire-Foréz-Agglomération en décembre 2024 :

Parce que la durée de l'installation des ménages sur l'agglomération Loire Forez et la pyramide des âges font du vieillissement l'un des enjeux des puissances publiques pour les prochaines années, depuis 2021, Loire Forez agglomération collabore avec l'association Carton Plein qui porte à l'échelle nationale, le projet « Vieillir Vivant » : un cadre de recherche et d'action afin de questionner ce que veut dire vieillir aujourd'hui et changer les regards que la société porte sur le vieillissement.

■ *DRAC - Direction régionale des affaires culturelles*



Permettre l'accès à une alimentation digne et de qualité pour tous → 7,2 M€



La politique de lutte contre la précarité alimentaire menée par l'État vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante à destination des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité et participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

En 2024, en Auvergne-Rhône-Alpes, 7,2 M€ ont été consacrés à la lutte contre la précarité alimentaire dont :

- 3,6 M€ visant à financer l'animation et le fonctionnement de 85 structures habilitées pour la distribution alimentaire,
- 0,7 M€ dédiés à la lutte contre la précarité alimentaire des étudiants (31 associations soutenues),
- 2,9 M€ pour le programme « Mieux manger pour tous » qui est destiné à améliorer l'accès des publics en situation de précarité aux denrées de bonne qualité nutritionnelle et durable. Au total, 59 projets ont été financés dans l'objectif de développer par exemple les alliances locales de solidarité alimentaire entre les producteurs, les associations et les collectivités ; de soutenir des expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation ou encore d'améliorer la couverture des zones blanches (non couvertes par une offre d'aide alimentaire).

■ **DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Agir en faveur des femmes, des enfants et des travailleurs pauvres → 16 M€



En 2024, une nouvelle dénomination de la stratégie de lutte contre la pauvreté : Le « Pacte des Solidarités » qui se décline en deux mesures de contractualisation mobilisant en région 16 M€ de l'État :

- **Les contrats locaux des solidarités** co-financés par l'État (14 M€) et les conseils départementaux et/ou les métropoles. Deux volets : un volet solidarité et un volet emploi notamment axé sur la mise en place du nouveau réseau.

En Auvergne Rhône-Alpes, ce sont 8 conseils départementaux sur 12 qui ont décidé d'agir sur le volet solidarité et 11 départements sur le volet emploi et insertion. Les métropoles de Lyon, de Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Etienne ont fait le choix de s'impliquer sur l'ensemble de ces volets.

- **Les pactes locaux des solidarités** (apport État 2 M€ de crédits d'amorçage) déployés dans chacun des départements de la région. Ils répondent aux besoins identifiés grâce aux diagnostics locaux. Ces pactes ont pour but de coordonner l'ensemble des partenaires mobilisés par la mise en œuvre d'actions, en complément du droit commun, de préférence sur des territoires infra-départementaux, en faveur des publics prioritaires : les enfants, les femmes et les travailleurs pauvres en particulier.

■ **Commissariat à la lutte contre la pauvreté**

Favoriser l'accès à la formation des publics qui en ont le plus besoin → 98,5 M€ pour le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)



Parler orientation et recrutements sur la Place de l'Emploi et de la Formation de St Jean de Maurienne (73) – septembre 2024

Ce programme permet de soutenir l'accès à la qualification des personnes non qualifiées, cumulant des freins à l'emploi.

La mobilisation des acteurs de l'emploi et de la formation a largement contribué au succès de ce plan mis en œuvre par France Travail Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, 31 557

personnes ont été formées dans la région et 55,2% des bénéficiaires ont retrouvé un emploi. Les entreprises, quant à elles, ont pu s'ouvrir à de nouvelles formes de recrutement, plus immersives et plus participatives, comme par exemple via le sport avec les Stades vers l'Emploi, un job dating inversé, ou encore un restaurant éphémère.

Le financement de 52 « Places de l'Emploi et de la Formation », lieux d'échanges et de rencontres, a aussi permis aux résidents de parler orientation et recrutement, au cœur de leur lieu de vie.

Enfin, 233 600 euros ont été engagés pour financer la détection de potentiels digitale sur les secteurs des Services à la Personne, de la Santé et du Nucléaire ; et ainsi tester l'habileté des candidats avant d'entrer en formation.

■ *France Travail Auvergne-Rhône-Alpes*

Lutter contre les violences faites aux femmes → 3,4 M€



Ce sont près de 3,4 M€ du programme « Égalité femmes-hommes » qui ont été consacrés en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024 à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ces fonds permettent de soutenir 36 structures qui accueillent les femmes, les écoutent, les orientent vers des services répondant

à leurs besoins (hébergement, logement, dépôt de plainte, accès aux droits, démarches sociales, sanitaires, etc).

Adossés à ces structures sont aussi financés des dispositifs d'aller-vers les zones rurales et montagneuses (vans et permanences délocalisées).

Sont en outre soutenues 9 maisons des femmes, qui sont adossées à un centre hospitalier, et qui rendent possible une prise en

charge pluridisciplinaire des femmes victimes de violences (volets sanitaire, psychologique, social, juridique).

Le déploiement de 3 centres de prises en charges des auteurs de violences qui couvrent 9 départements ont été financés à hauteur de 577 000 €.

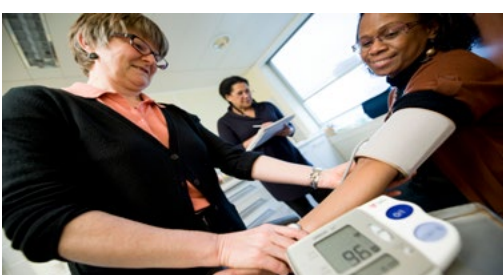
Enfin ont été financés à hauteur de 2,1 M€ :

- la diffusion d'une culture de l'Égalité, via des sensibilisations auprès du grand public et du jeune public, des formations auprès des professionnels de la région, et des actions d'Éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle et d'accès aux droits.

- ainsi que des actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin, de mixité, et d'insertion professionnelle qui relèvent de l'égalité professionnelle et économique.

■ *DRDFE - Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité*

Améliorer l'accès aux soins des usagers par une offre de proximité → 6,5 M€



En lien avec la stratégie nationale élaborée en 2023, l'Agence régionale de santé renouvelle son soutien à l'exercice coordonné des professionnels de santé, particulièrement en direction des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). L'objectif fixé nationalement est d'atteindre 4 000 MSP sur le territoire national d'ici 2027. En région, 35

nouvelles MSP ont vu le jour cette année, portant leur nombre à 442 à fin 2024.

Sur la thématique relative à l'exercice coordonné, qu'il s'agisse de MSP ou de centres de santé, l'ARS a engagé 6,4 M€ sur le Fonds d'intervention régional (FIR) pour soutenir les structures.

Parallèlement, les dispositifs de Médicobus, qui permettent à des professionnels médicaux et paramédicaux d'aller vers les populations qui ont des difficultés d'accès aux médecins traitants, se déploient avec deux projets validés en 2024 : un dans la Loire et un dans la Drôme. Sur ces dispositifs 110 000 € ont déjà été engagés en 2024.

■ ARS - Agence régionale de santé

Aider les établissements et services pour personnes âgées en difficulté financière → 67,8 M€



En 2024, le gouvernement a poursuivi le soutien aux Établissements et services médico-sociaux (ESMS) du secteur des personnes âgées confrontés à des difficultés budgétaires liées notamment au contexte d'inflation ainsi qu'aux tensions relevant

des ressources humaines.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi soutenu à titre exceptionnel les Établissements

d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les services d'aides à domicile (SSIAD) de la région, notamment en termes de trésorerie, de qualité de vie au travail, de renfort en personnels, d'accès à la formation et à des actions de prévention.

Au total ce sont 67,8 M€ qui ont été alloués à 915 établissements et services de la région, permettant notamment de soutenir la trésorerie des établissements les plus en difficulté.

■ ARS - Agence régionale de santé

Soutenir les initiatives santé des territoires dans le cadre du Conseil national de la refondation en santé → 849 000 €



Pour améliorer la santé des habitants de la région, le Conseil national de la refondation en santé a permis de faire émerger des territoires des projets concrets, portés par des professionnels de santé, des établissements et des structures d'exercice coordonné.

Les projets retenus sont innovants, soutenables, évaluables et transposables. Ils sont financés par l'État, via le Fonds d'intervention régional piloté par l'Agence régionale de santé, dans leur phase de lancement pour un an (renouvelable une fois).

En 2024, 16 nouveaux projets ont été labellisés pour un montant de 849 000 euros. Les projets soutenus concernent principalement l'amélioration de l'offre de soins (10 projets), mais également la télémédecine (4 projets), la santé mentale (3 projets), les parcours de soins, la prévention primaire et la formation.

Par exemple, le projet labellisé « Incubateur solidaire en santé » dans le Rhône avait pour objectif d'apporter une offre locale de soins sur la commune de Grigny, dépourvue de médecin depuis plus d'un an. Le projet proposé reposait sur une offre de soins de plusieurs praticiens volontaires au sein d'un centre de soins dans des locaux mis à disposition par la commune. Cette solution, qui a permis d'attirer de nouveaux médecins, s'est concrétisée par la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle en février 2025.

■ ARS - Agence régionale de santé

ÊTRE AUX CÔTÉS DE NOS ENTREPRISES ET DE NOS AGRICULTEURS

Accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles en région académique Auvergne-Rhône-Alpes → 9,5 M€



Le projet Formation Pro Industrie Auvergne-Rhône-Alpes (FPI AURA) accélère la transformation de la carte des formations et renforce la relation école-entreprise. Doté d'un budget de 22 M€, dont 9,5 M€ de subvention de l'État (France 2030), FPI AURA permet à la région académique d'accélérer drastiquement la transformation de son offre de formation professionnelle et de répondre aux besoins de l'industrie.

Porté par un consortium qui réunit la région académique, le Conseil régional, des établissements d'enseignement supérieur et des acteurs économiques, FPI AURA vise à augmenter le nombre de diplômés dans

trois filières stratégiques : le numérique, l'énergie décarbonnée et l'industrie verte/la réindustrialisation. L'objectif est de former plus de 9 000 personnes d'ici 2030, par l'ouverture de nouvelles places de formation et la modernisation des plateaux techniques.

Ce projet favorise l'innovation pédagogique, avec l'intégration d'environnements immersifs (réalité augmentée, intelligence artificielle) et la formation des enseignants aux nouveaux équipements. Des entreprises comme STMicroelectronics, Arkema et l'Université des Métiers du Nucléaire s'engagent activement dans le projet, en co-pilotant les comités sectoriels. L'organisation est portée par le Groupement d'intérêt public de l'académie de Lyon (GIPAL), chef de file du projet.

Parmi les actions à venir figurent le développement de colorations de diplômes¹, la contextualisation des apprentissages et le recours aux professionnels associés² en lien avec des entreprises comme Orange, Enedis et EDF.

■ *Région académique*

Soutenir la filière Forêt Bois → 6,4 M€



Alors que la balance commerciale en bois brut de la région Auvergne-Rhône-Alpes est bénéficiaire, elle est fortement déficitaire en bois transformés, notamment en sciages.

Or la demande de ces bois transformés, nécessaires à la construction bois et qui apportent de la valeur ajoutée à la filière, va être grandissante, notamment en raison

des mesures adoptées en matière de réduction de gaz à effet de serre et plus particulièrement de la réglementation environnementale 2020.

En 2021, dans le cadre d'un projet d'investissement plus global de près de 20 M€, la scierie Blanc (26) a été lauréate de l'appel à projets national « France Relance bois », pour l'acquisition d'une délignieuse et d'une machine de gestion des sous-produits.

Ce nouvel outil industriel permet d'augmenter le débit de sciage des très gros bois résineux d'un diamètre supérieur à 67,5 cm, cette catégorie de bois étant actuellement sous-exploitée en région Auvergne-Rhône-Alpes.

La scierie Blanc a mis au point avec les constructeurs de matériel un procédé innovant permettant de transformer de façon industrielle ces produits tout en s'affranchissant du défaut majeur qui les caractérise : la présence d'altérations qualitatives autour du cœur de ces bois.

¹ Coloration de diplômes : il s'agit d'adapter la formation d'un diplôme donné – par exemple chaudronnerie – à un champ professionnel spécifique – par exemple le nucléaire –, souvent concentré géographiquement

² Professionnels associés : ces professionnels issus du milieu industriel, habilités par les recteurs d'académie, pourront être mis à disposition des établissements d'enseignement scolaire du second degré publics, au titre de la formation initiale.

À terme, cet investissement va permettre à cette scierie de doubler sa production. Le nombre d'emplois induits est estimé à environ 50 sur l'ensemble de la filière.

Le programme des travaux s'est échelonné sur 3 ans, pour se terminer fin septembre 2024, avec une aide de l'État de 800 000 € soit 30 % du montant du projet.

■ **DRAAF - Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Accélérer la réindustrialisation et favoriser la transition écologique de nos entreprises → 706 M€



Lancé en 2022, France 2030 est un plan d'investissement ambitieux qui vise à accélérer la réindustrialisation et à favoriser la transition

écologique grâce à l'innovation de rupture. Il se concentre sur plusieurs secteurs stratégiques tels que la santé, l'énergie, l'industrie, l'automobile, l'alimentation et l'intelligence artificielle.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la dynamique se poursuit avec 1 250 projets labellisés depuis le lancement, dont 330 en 2024, pour un financement global de 6,2 Mds€ (681 M€ en 2024). La région se distingue en mobilisant plus de 23 % des aides nationales allouées depuis 2021.

Ce volet national est complété par un volet régional, cofinancé à parité entre l'Etat et

le Conseil Régional à hauteur de 120 M€ sur l'ensemble du programme. Ce volet, particulièrement destiné aux PME et ETI de notre territoire a permis, en 2024, de financer 90 projets pour une enveloppe totale de 25 M€.

France 2030 est toujours d'actualité en 2025 ! Forts de notre bilan régional, nous devons poursuivre nos efforts pour renforcer la visibilité du dispositif et inciter davantage d'entreprises à soumettre leurs projets d'innovation de rupture dans le cadre des appels d'offres ouverts.

En 2025, en complément du soutien aux nouveaux projets, l'accent sera mis sur la valorisation des lauréats et leur accompagnement, afin de les aider à concrétiser leur ambition et maximiser leur impact.

■ **SGAR - Secrétariat général pour les affaires régionales**

Remobiliser, moderniser ou développer des ouvrages hydrauliques au service de l'agriculture, dans le respect de l'équilibre des usages et des écosystèmes → 1,4 M€



En 2024, deux projets régionaux ont été retenus dans le cadre du premier appel à projet national du fonds d'investissement d'hydraulique agricole. 1,4 M€ de subvention leur ont été attribués.

L'un de ces projets, mené par l'association syndicale autorisée d'irrigation des Bigarreux, dans le Rhône, consiste en la création d'une retenue collinaire d'une capacité de 50 000 mètres cube, qui desservira neuf exploitations agricoles pour une filière à haute valeur ajoutée (cerise de Bessenay, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine, avec débouché local) et d'autres exploitations d'élevage et de grande culture.

La future retenue se situe hors du réseau hydrographique, elle est alimentée seulement par le ruissellement sur le bassin versant. En période d'étiage, tout le ruissellement est restitué au milieu naturel.

Le projet a été conçu avec le syndicat de rivière local et le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône. Il comprend un dossier de déclaration loi sur l'eau et de nombreuses mesures d'accompagnement : protection / restauration des zones humides, restauration d'habitats pour espèces protégées, plantation de 600 m de haies.

Le projet sera réalisé entre juin et novembre 2025, pour un coût total de près d'un million d'euros, subventionné à 80 % par l'État, soit une aide de près de 800 000 €.

■ **DRAAF Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Accélérer la transition écologique → 221 M€ d'aides pour les collectivités et les entreprises



La direction régionale de l'Agence de la transition écologique (ADEME), dont la préfète de région est déléguée territoriale, a pour mission de soutenir l'innovation territoriale et d'accompagner les élus et les chefs d'entreprises pour accélérer la transition écologique. Des partenariats structurants permettent de démultiplier son action, notamment avec les chambres consulaires (commerce et industrie, métiers et artisanat, agriculture), la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, les syndicats départementaux d'énergie...

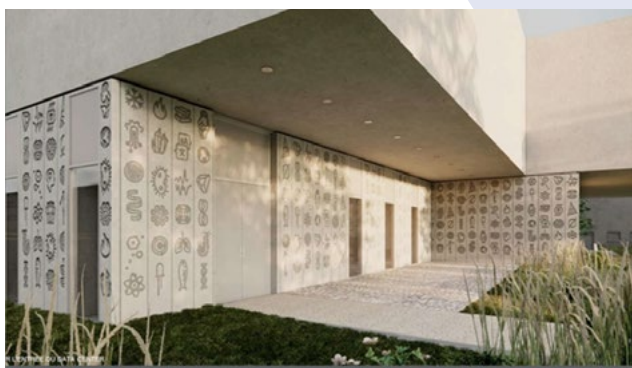
En 2024, l'ADEME a soutenu 310 projets en Auvergne-Rhône-Alpes (ingénierie, étude, investissement...) et engagé 221 M€ sous forme d'aides, le tiers attribué à des collectivités et deux tiers à des entreprises. Au-delà de ce budget d'intervention confié par l'État, l'ADEME est également l'un des opérateurs de France 2030 et de France Nation Verte (Fonds vert).

En 2025, les actions de l'ADEME se poursuivent activement notamment avec le déploiement du réseau des « Élus pour agir », le programme Territoire engagé Transition écologique et une mission dédiée à l'adaptation au changement climatique.

Retrouvez les accompagnements et les aides de la direction régionale de l'ADEME dans son offre aux collectivités et aux entreprises sur la [librairie.ademe.fr](https://www.librairie.ademe.fr).

■ **ADEME - Agence de la transition écologique**

Mutualiser les infrastructures et services numériques de la recherche



Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a défini une politique nationale de modernisation et de rationalisation des infrastructures et des services numériques qui consiste à garantir l'intégrité des données de la recherche, l'indépendance numérique, et la diminution de leur impact environnemental. Il s'agit de demander aux Universités d'une même région de se coordonner pour mutualiser leurs infrastructures, centres de calcul, hébergement de données, voire leur expertise et leur offre de services associés.

Le consortium Convergence des Infrastructures Numériques du Supérieur en région Auvergne-Rhône-Alpes (CINAURA), répond à cet objectif. Le centre de calcul et de données de LyonTech-La Doua, livré en décembre 2024 en constitue une brique essentielle. Concrètement il s'agit d'une salle d'hébergement informatique « nouvelle génération » à haute efficacité énergétique qui offrira à terme 300 baies informatiques¹ et un service mutualisé.

Financé par l'État à hauteur de 25% dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2021-27, cette opération de plus de 10 M€ sera poursuivie par des phases d'équipement technique pour la montée en charge et en puissance des installations hébergées. Ce bâtiment de 1 049 m² de surface de plancher est ultra-performant et permet de diminuer les impacts environnementaux en exploitation de 40%. La chaleur produite par les équipements numériques est récupérée pour les besoins de chauffage de la zone tertiaire du bâtiment.

■ **DRARI - Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation**

¹ Baie informatique : Armoire technique qui centralise des éléments de réseaux informatiques et de téléphonie

Agir pour la biodiversité → 21,3 M€



La nature, source d'éveil et d'engagement - le dispositif des Aires Terrestres Éducatives (ATE) prend son envol - 107 000 € :

Ancrées dans la Stratégie nationale biodiversité 2030, les ATE impliquent élèves et enseignants dans la gestion participative de petits territoires naturels. Créé

en 2012, ce dispositif reconnecte la jeunesse à la nature tout en favorisant l'éco-citoyenneté et le dialogue local (élus, associations, gestionnaires).

En Auvergne-Rhône-Alpes, les ATE sont passées de 2 en 2020 à 85 en 2023-2024, avec un soutien financier de l'OFB de 107 000 € en 2024. L'objectif national de 18 000 ATE d'ici 2030 accélère la dynamique régionale, portée par l'animation du Groupe régional des aires éducatives (GRAE), réunissant OFB, rectorats, DREAL, DRAJES et GRAINE.

Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 860 000 € :

Depuis 2017, l'ABC, financé par l'OFB, aide les collectivités à inventorier les milieux et espèces présents sur leur territoire. Cet outil participatif facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme et la lutte contre l'artificialisation des sols. L'OFB finance jusqu'à 80% des dépenses éligibles, avec un coût moyen d'environ 48 000 € pour une commune (plafond à 250 000 € pour les intercommunalités).

En 2024, l'OFB a soutenu 14 ABC pour un montant total de 860 000 € dans la région. L'objectif est de généraliser la réalisation des ABC avant chaque élaboration de document d'urbanisme, contribuant ainsi à des projets urbains plus respectueux de la biodiversité locale.

À ces financements de l'OFB s'ajoutent ceux consacrés à la biodiversité par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à hauteur de 20,3 M€ en 2024 (dont Fonds vert).

■ *OFB - Office français de la biodiversité*



Améliorer la qualité de l'air en région → 20 M€



L'État s'engage et soutient de multiples façons des actions concrètes en faveur de la qualité de l'air :

- Grâce au Fonds vert, 17 M€ ont financé le déploiement des sept zones à faibles émissions (ZFE) de la région permettant des investissements locaux comme des plateformes multimodales, des pistes cyclables et des conseils à la mobilité pour les publics fragiles.

- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a été soutenu pour surveiller la qualité de l'air (2,6 M€).

- Enfin, 420 000 € ont été alloués aux territoires sensibles pour :

- Améliorer les connaissances (impact santé des particules fines, impact de la réduction de vitesse, quantification des émissions de chaufferies au sein du Grenoblois...)

- Soutenir des projets collectifs locaux (promotion des mobilités douces, sensibilisation du jeune public).

- Déployer des projets innovants incluant l'utilisation des sciences comportementales pour sensibiliser sur le chauffage au bois par exemple.

■ **DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

Décarboner les mobilités et désenclaver les territoires → 310 M€



Inauguration du contournement du Teil (RN 102) - Ardèche - décembre 2024

L'année 2024 a été marquée par la signature du protocole d'accord de l'avenant mobilités du CPER entre l'État et le Conseil régional, actant d'une participation respective de 690 M€ pour la décarbonation des mobilités et le désenclavement des territoires.

Il permettra notamment le financement et l'accompagnement de l'émergence des projets de services express régionaux métropolitains (SERM) des bassins de vie de Grenoble, Lyon, Saint-Étienne, Chambéry, Clermont-Ferrand et de l'axe Franco-suisse.

En 2024, une enveloppe de 490 M€ a été allouée à notre région sur le volet mobilité.

L'année 2024 a vu la mise en service en fin d'année de trois opérations routières majeures :



Viaduc du Chabassot pour le contournement du Teil en Ardèche

le carrefour des Couleures (26), la liaison A75 – Brioude (43) et le contournement du Teil (07), témoins de la forte compétence d'ingénierie et de pilotage de projets des services déconcentrés.

Elle a également été l'année du lancement des études d'avant-projet détaillé des accès français au tunnel transfrontalier du Lyon-Turin, pour lesquelles l'État contribue à hauteur de 60 M€ sur un coût total de 165 M€, signal fort pour la décarbonation du transport de marchandises et l'insertion de la région dans le réseau de transport européen.

■ **DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

Déployer et accompagner le Fonds vert en région → 177 M€

En 2024, le Fonds vert a permis à l'État de soutenir en région plus de 1 000 projets de collectivités destinés à accélérer la transition écologique pour un montant de 177 M€, accompagnant plus de 1,3 milliards d'euros d'investissements à l'échelle régionale.

Pour cette deuxième année de déploiement du Fonds vert, la DREAL a renforcé avec les DDT et les préfetures son action auprès des collectivités, pour permettre le financement des projets les plus ambitieux.

Une nouvelle mesure de soutien auprès des industriels a été déployée avec le soutien des services de l'État et de l'ADEME pour permettre la protection de l'environnement, une meilleure gestion des ressources et la décarbonation.

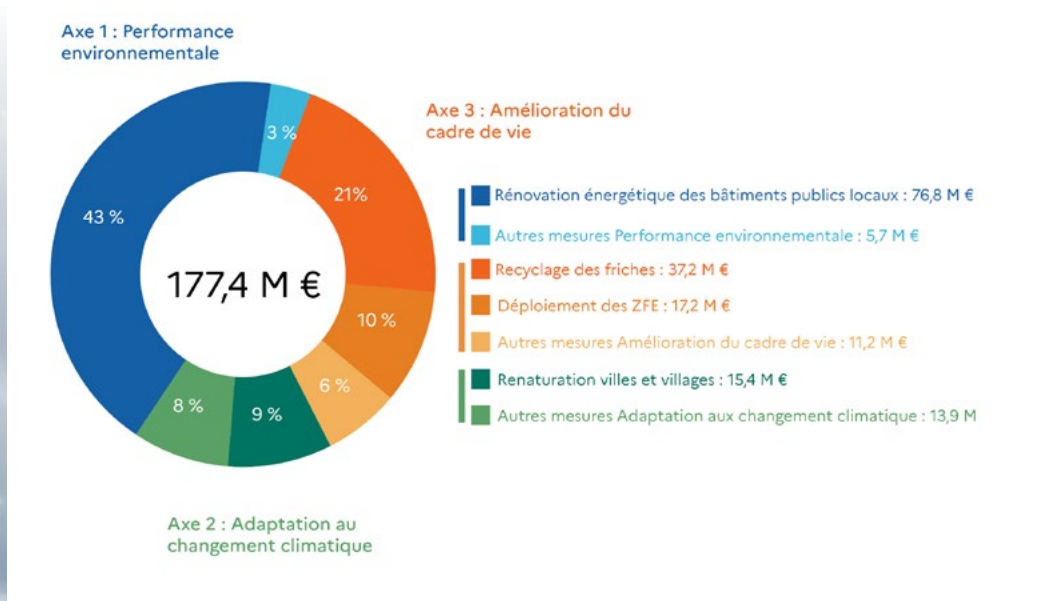
Focus « Recyclage foncier » - 37 M€ :

En 2024, 90 projets de recyclage de friche ont été aidés par le Fonds vert pour un montant d'aide de plus de 37 M€. Les nouveaux projets permettront la réalisation de plus de 1 500 logements et 180 000 m² de surfaces économiques sur plus de 110 ha de friche.

À titre d'exemple, la commune de Saint-Amandin (15) et le bailleur social Grenoble Habitat (38) seront accompagnés pour réaliser respectivement une opération de renaturation et une opération mixte habitat et activité.

■ **DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**

Répartition du Fonds vert 2024 par mesure



Poursuivre la belle dynamique des aires protégées → 7,9 M€

Les aires protégées contribuent directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité, des processus naturels, des écosystèmes et de leurs fonctions, et donc aussi, indirectement, à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

La stratégie Aires protégées (SAP) élaborée dès 2021, s'organise autour de trois plans d'actions triennaux qui se succèdent jusqu'en 2030. Le 1^{er} plan (2022-2024) a permis de concrétiser la protection forte de 21 sites au sein de réserves naturelles nationales et régionales, de cœurs de parcs nationaux... Parmi eux, les milieux alluviaux de la Loire (03) ou encore le Pas de l'Estang, à Saoû (26).

La Conférence des Parties régionale de la planification écologique (COP) fixe un objectif de 4 % de la région sous protection forte d'ici 2030. En 2024, ces espaces représentent 3 % du territoire. Il faudra 65 000 ha supplémentaires pour atteindre ces 4 %.

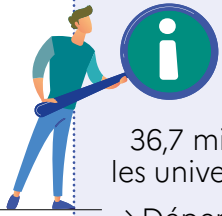
Le plan d'actions 2025-2027 sera complété d'actions de protection des écosystèmes liés aux glaciers.

En 2024, l'État a financé en région : les réserves naturelles nationales pour 4,3 M€, les parcs naturels régionaux pour 1,2 M€ et les projets en aires protégées via le Fonds vert biodiversité pour 2,4 M€.

Les aires protégées sont de véritables atouts pour nos territoires et la réussite de ces projets repose avant tout sur un dialogue de qualité entre tous les acteurs des territoires, État, collectivités locales, associations et usagers.

■ **DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement**





51,1 milliards d'euros pour la région en 2023

Les services de la DGFIP ont assuré en 2023 le paiement de :

36,7 milliards d'euros de dépenses civiles (hors dépenses militaires et des opérateurs comme les universités ou l'agence régionale de santé).

→ Dépenses au bénéfice des services publics, collectivités locales, entreprises et des personnes.

+ 14,4 milliards d'euros d'avances de fiscalité directe locale versées aux collectivités locales

La répartition des dépenses confirme leur très grande rigidité, avec une forte prédominance des dépenses « obligatoires » :

› rémunérations (32% soit 11,7 milliards d'euros),

› dégrèvements et remboursements au titre de la fiscalité (26% soit 9,6 milliards d'euros),

› dotations aux collectivités (15% soit 5,6 milliards d'euros),

› pensions (15% soit 5,6 milliards d'euros).

Le montant dépensé par l'État, au titre des interventions (subventions aux ménages, aux entreprises, en faveur des collectivités locales et des établissements publics administratifs, culturels ou à caractère scientifique, les hôpitaux publics) s'établit à **337 euros par habitant** pour la région Auvergne-Rhône-Alpe.

■ DRFiP - Direction régionale des finances publiques



Direction de la publication :

Fabienne BUCCIO

*Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est
Préfète du Rhône*

Rédaction :

Services de l'État et ses opérateurs

Réalisation :

Secrétariat général pour les affaires régionales
Auvergne-Rhône-Alpes

Crédits photo :

Services de l'État, Pierre Perrin Zoko, Bernard Suard / Terra, ENIA
architectes, Arnaud Bouissou / Terra, DREAL, Damien Carles / Terra,
Manuel Bouquet / Terra, SGAMI Sud-Est, Hugues-Marie Duclos

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement
Mars 2025